

Les fréquences de la TNT vont changer



À partir du 23 janvier, la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes.

Les fréquences dégagées par cette opération pourront ensuite être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permettra ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau (voie hertzienne terrestre). Ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes sur chacun des postes de télévision du domicile. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Sachez que vous n'avez nullement besoin d'acheter un nouveau matériel (téléviseur ou adaptateur) pour continuer à recevoir toutes vos chaînes.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Et pour les logements collectifs ?

Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective : il doit s'assurer, avant le 23 janvier, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective.

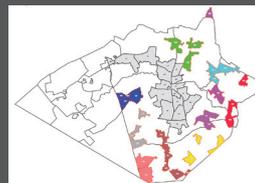
Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 23 janvier 2018. Le syndic ou gestionnaire de l'immeuble peut bénéficier d'une aide de l'État pour réaliser ces travaux.

> Tous les renseignements
par téléphone au 0970 818 818 (prix d'appel local)
ou sur le site internet : www.recevoirlatnt.fr

Remaniement cadastral

==> Avis aux propriétaires fonciers

Les opérations de remaniement du cadastre étant sur le point d'être terminées sur la commune, les résultats vont être communiqués aux propriétaires en vue d'une mise au point définitive.



Chacun pourra d'ores et déjà consulter le plan minute de remaniement exposé en Mairie pendant les heures d'ouverture du **15 janvier au 17 février**. Pour toutes vos questions, le géomètre sera présent la dernière semaine, du 12 au 16 février (9 h / 12 h et 13 h 30 / 16 h 30) et le samedi 17 février (9 h / 12 h).

Mais encore... ce mois-ci

==> Galette des rois de l'AEPG

Mercredi 10 janvier - Complexe des Cent Sillons
Contact : 06 04 12 15 83

==> Tournoi de Badminton Grandchampoisis

Samedi 13 janvier - Complexe des Cent Sillons
Contact : 02 51 12 14 36

==> Galette des rois de l'ASG Football

Samedi 13 janvier - Complexe des Cent Sillons
Contact : 06 95 25 85 16

==> Assemblée générale de Grandchamp Arts Martiaux

Jeudi 18 janvier - Complexe des Cent Sillons
Contact : 06 07 98 00 40

==> Assemblée générale du club des Aînés avec l'Amitié Grandchampoisis

Jeudi 18 janvier
Complexe des Cent Sillons - Contact : 02 40 77 14 18

==> Assemblée générale du GFBE

Vendredi 19 janvier - Espace des Chênes
Contact : 06 52 23 12 40

==> Assemblée générale de l'Amicale Canine Anne-de-Bretagne

Samedi 20 janvier - Espace des Chênes
Contact : 02 40 77 18 82

==> Assemblée générale de l'UNC Grandchamp

Dimanche 21 janvier - Espace des Chênes
Contact : 02 40 77 17 45

==> Assemblée générale de La Croix Blanche

Vendredi 26 janvier - Espace des Chênes
Contact : 02 51 12 36 80

==> Comédie des Fontaines

Premières représentations de la pièce de théâtre de Christian ROSSIGNOL : « Au bal masqué, Olé, Olé »
Samedi 27 janvier à 20 h 30 / Dimanche 28 janvier à 15 h
Complexe culturel des Cent Sillons
Sur réservation au 06 04 13 81 70